

LE MUY

Dans le feu de l'action il est toujours le second

Fabrice Voiturier a articulé sa vie autour d'un objectif: rendre service. Depuis dix ans, cet ancien pompier est devenu expert judiciaire en incendie

Être de l'autre côté de la lance, c'est le choix de Fabrice Voiturier, devenu expert judiciaire en incendie depuis une dizaine d'années. À 16 ans, il est pompier volontaire. Après de longues années de pratique, il décide de raccrocher son casque pour se mettre au service de la justice et des particuliers.

Pourquoi avoir cessé d'être pompier ?

J'ai voulu privilégier ma qualité de vie. Je suis quelqu'un qui a soif d'apprendre. Je cherchais une nouvelle manière de travailler, d'être au service des gens – même si je l'ai toujours été. Les experts en incendie ont une activité complémentaire par rapport à celle des soldats du feu. Nous prenons la suite sur leur action. Notre profession n'est pas reconnue par l'État. C'est un peu idiot, car nous devons être disponibles lorsque la justice nous appelle.

Comment êtes-vous devenu expert ?

J'ai repris mes études à 44 ans. J'ai commencé par un diplôme universitaire de responsable de sécurité des établissements publics. Puis j'ai continué avec une licence en gestion des risques. J'ai également investi plus de 20 000 euros en formations à l'étranger et en France. Avec 1 700 heures de formations à mon actif, j'ai deux classeurs remplis de diplômes !

Avez-vous une autre activité salariée ?

Je ne peux pas. Imaginons que je



« Avec 1 700 heures de formations à mon actif, confie Fabrice Voiturier, j'ai deux classeurs remplis de diplômes ! » (Photo DR).

sois caissier : si je reçois un appel de la justice pour une intervention, je ne peux pas quitter mon poste comme ça. Or, je dois me présenter dans l'heure qui suit. C'est impossible. C'est pour cela que j'ai choisi d'être auto-entrepreneur. J'ai davantage de liberté, d'autonomie.

Qui peut solliciter vos services ?

La justice, la police, les gendarmes, les assurances. Et même les particuliers ! Lorsque quelqu'un décide d'ouvrir une enquête concernant un incendie, on fait appel à nous. Nous devons déterminer la cause et les circonstances du sinistre.

Comment procédez-vous ?

Tout d'abord, nous devons nous rendre en gendarmerie pour récupérer une réquisition. C'est une sorte de passeport qui permet de nous rendre librement sur les lieux de l'incendie. Après, nous faisons notre enquête et nous attaquons la rédaction d'un rapport, complet et détaillé, de nos observations et de nos hypothèses. Une enquête peut durer entre quatre heures et huit jours. Tout dépend de la difficulté. C'est la même chose pour la rédaction d'un rapport : cela va de 50 à 80 heures d'écriture.

Quel équipement ?

Nous nous procurons nous-même notre matériel. J'ai investi plus de 15 000 euros. Il faut des combinaisons de protection, des masques, des filtres à air, des caméras thermiques et à 360°. Ce n'est qu'un exemple. J'ai aussi un groupe électrogène portatif, un véhicule...

D'où vous est venue cette passion ?

À l'âge de 16 ans, j'ai été témoin d'un accident en Bretagne où je résidais à l'époque. J'ai vu l'intervention des pompiers, les premiers secours... tout ! Ça ne concerne pas le feu en lui-même, c'est surtout le fait de porter secours qui m'a frappé. J'ai vu les gens dans la souffrance. Aujourd'hui, je me dis que pouvoir leur apporter une explication sur un accident ou un incendie, c'est une autre façon de les aider.

PROPOS RECUEILLIS
PAR ANAIS GRAND
saint-raphael@nicematin.fr